

**Syndicat de l'Agriculture
Réunion du Conseil national
26-29 septembre 2005**

**Hôtel Minto Suite
Ottawa (Ontario)**

PROCÈS-VERBAL

Participants

Exécutif national :	Yves Ducharme	Président national
	Bob Kingston	Premier vice-président exécutif national
	Debbie Forsythe	Deuxième vice-présidente exécutive nationale
	Denis Sicard	Troisième vice-président exécutif national
	Howard Willems	Quatrième vice-président exécutif national

Vice-président(e)s nationaux(ales) :

Brenda Baergen	Nord de la Saskatchewan
Sam Barlin	Manitoba, Nord-Ouest de l'Ontario et Nunavut
Michele Coe	Sud de l'Alberta
Ron Filteau	Sud de la Saskatchewan
André Grégoire	Est du Québec
Bob Jackson	Ouest de la Colombie-Britannique et Yukon
John Langs	Nord-Est de l'Ontario
Allan MacRae	Ouest de l'Atlantique
Darrell-Lee McKenzie	Est de la Colombie-Britannique
Glenn Miller	Sud-Ouest de l'Ontario
Fabian Murphy	Est de l'Atlantique
Barry Payne	Est de l'Ontario, Ottawa-Gatineau
Julien Arpin	Suppléant - Ouest du Québec
Mike Vanson	Nord de l'Alberta et Territoires du Nord-Ouest

Directeur(trice)s :

Curt Elash	Commission canadienne des grains
Marianne Hladun	Promotion de l'égalité
Céline Préfontaine	Commission de la fonction publique du Canada et École de la fonction publique du Canada
Idelta Vieira	Ministère de la Défense nationale

Personnel :

Larry Budge	Agent d'administration
Elaine Massie	Agente syndicale
Sylvia Prowse	Agente syndicale
Sylvie Rochon	Agente syndicale

1. Convocation

Le Président national déclare la séance ouverte à 9 h.

2. Observations liminaires

Yves souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, y compris aux 12 nouveaux membres du Conseil qui assistent à la première réunion du Conseil depuis le Congrès triennal d'août dernier, puis il précise qu'il se réjouit à l'idée de travailler avec chacun et chacune au cours des trois prochaines années.

3. Adoption de l'ordre du jour

➤ **P/A/A** – Préfontaine/Filteau : QUE l'ordre du jour soit adopté.

4. Heures des séances

Heures des séances proposées :

Le 26 septembre 2005 :

De 9 h à midi, et
de 13 h à 17 h – Réunions des comités permanents.

Le 27 septembre 2005 :

De 9 h à midi,
de 13 h 30 à 16 h 30, et
de 16 h 30 à 17 h – Période de questions.

Le 28 septembre 2005 :

Séance de planification stratégique avec Mike Martin

Le 29 septembre 2005 :

De 9 h à midi ou jusqu'à ce que toutes les affaires aient été réglées.

➤ **P/A/A** – McKenzie/MacRae : QUE les heures des séances proposées soient adoptées.

5. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'avril 2005

Correction – Dans le procès-verbal français seulement :

À la page 10, au lieu de « Mazep », lire « Mazepa ».

➤ **P/A/A** – Murphy/Filteau : QUE le procès-verbal de la réunion du Conseil d'avril 2005, y compris la correction ci-dessus, soit adopté.

Adopté à l'unanimité - Vote consigné n° 1

6. Affaires découlant du procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion de juin 2004 avec l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) a été signé en mai 2005. Yves fait savoir que nous n'avons reçu aucune observation particulière des membres.

7. Rôles et responsabilités des VPR et directeur(trice)s - mises en candidature aux comités

Yves précise à l'intention des nouveaux membres du Conseil les rôles et responsabilités des VPR et directeur(trice)s et leur fait savoir qu'ils (elles) doivent dorénavant s'habituer à travailler au niveau régional et laisser les sections locales faire leur travail. Il répond à diverses questions concernant les congés non payés pour affaires syndicales; a savoir si ce type de congé a des répercussions sur la date du départ à la retraite d'une personne, il ajoute que le Bureau national va se pencher sur la question. Conformément à la réunion de l'Exécutif, organisée un peu plus tôt cette semaine, les comités permanents sont les suivants :

Négociation collective

Bob Kingston – Président

Fabian Murphy, Céline Préfontaine, Glenn Miller, John Langs et André Grégoire.

Finances

Debbie Forsythe – Présidente

Allan MacRae, Barry Payne, Brenda Baergen, Bob Jackson et Larry Budge.

Statuts et éducation

Denis Sicard – Président

Ron Filteau, Raphaël Tarasco, Idelta Vieira et Sam Barlin.

Questions générales

Howard Willems – Président

Marianne Hladun, Michele Coe, Curt Elash, Mike Vanson et Darrell-Lee McKenzie

En ce qui a trait aux rôles et responsabilités, il est décidé qu'Elaine Massie préparera une séance d'information en vue de la prochaine réunion du Conseil sur l'Énoncé de principes 23A de l'Alliance.

8. Bureau national

Yves et Larry présentent un rapport d'étape sur le personnel du Bureau national. Bob Kingston discute de ses plans de réinstallation, et ajoute qu'au cours des prochaines semaines il cherchera une maison à Ottawa.

9. Mise à jour – Agence canadienne d’inspection des aliments

Examens de la classification

Sylvie Rochon présente un rapport d’étape indiquant que la dernière séance de médiation a eu lieu en juin. Tout le travail est maintenant terminé, à l’exception d’une question toujours en suspens, qui fait l’objet d’une étude. Les membres du Conseil discutent ensuite des options du syndicat; l’Alliance nous suggère d’y aller par la voie de la classification plutôt celle de la rémunération par intérim. Yves et les agentes syndicales consulteront la Section de la représentation avant de prendre une décision.

Consultation

Bob Kingston présente un rapport d’étape dans lequel il précise que la prochaine réunion aura lieu le 5 décembre 2005. En ce qui a trait aux CSP au niveau régional, lorsque les VPR ne sont pas satisfaits parce que l’Agence ne répond pas à ses obligations concernant les relations de travail, dans ce cas ils (elles) doivent documenter ces cas avant de les transmettre au niveau national.

Présence quotidienne dans les établissements de traitement des viandes

Les membres du Conseil discutent ensuite de la répercussion d’une décision d’un tribunal des États-Unis imposant de nouvelles exigences en matière d’inspection chez nos voisins du Sud. Ainsi, l’USDA a demandé à l’ACIA de respecter ces nouveaux critères qui stipulent qu’il devrait y avoir une présence quotidienne, avec inspection totale, dans tous les établissements. Les questions de la S&S et de la consultation qui ont été soulevées ici, seront abordées à la réunion du CCSP national en décembre. Le Comité de la réforme de l’inspection des viandes se penchera également sur la question.

10. Agriculture et Agroalimentaire Canada

Examens des classifications EG et GL

Sylvia Prowse présente des rapports d’étape sur ces deux examens. En ce qui a trait à l’examen EG, elle précise que tout le travail dans la région des Prairies est maintenant terminé et que les membres auront 25 jours pour déposer un grief s’ils ne sont pas satisfaits de leur description de travail. L’examen EG devrait être fin prêt d’ici le mois de mars 2006, époque à laquelle le travail sur l’examen GL reprendra. Yves remercie Darrell-Lee McKenzie et Barb Eamer pour l’excellent travail qu’ils ont effectué.

Services partagés

Sylvia donne un rapport d’étape sur la question et précise que d’autres discussions avec le ministère auront lieu lors de la réunion du 11 octobre prochain.

Structure de CSP régionales

Alors que des réunions régionales ont maintenant lieu, le Conseil discute de certains thèmes qui devraient être inscrits aux ordres du jour de ces réunions. Les thèmes communs sont notamment les suivants : équité en matière d’emploi, langues officielles et respect sur les lieux de travail. Le procès-verbal de ces réunions devra être signé et une copie envoyée au Bureau national.

Sous-traitance

Un rapport d'étape est présenté sur la situation à Lennoxville. Yves désire que les VPR fassent enquête et présentent un rapport à Elaine Massie si AAC a recours à des agences d'emploi temporaire pour combler des postes dans leur région.

Agence canadienne du pari mutuel

Un rapport d'étape est présenté, dans lequel il est précisé qu'Elizabeth Massey a pris sa retraite de l'Agence et que son poste de directrice exécutive est vacant. Le Conseil discute des problèmes que nous continuons de connaître concernant la mise en application des horaires de travail.

Fermeture de stations de recherche

À la suite de nombreuses pressions exercées par nos membres et d'autres personnes, particulièrement à Nappan, la décision de fermer quatre stations de recherche a été renversée, tout au moins pour le moment. À l'heure actuelle, le gouvernement ne prendra aucun engagement à long terme sur le financement tant que les priorités de recherche n'auront pas été arrêtées.

11. Commission canadienne des grains

Curt Elash présente un rapport d'étape sur la réunion de CSP au niveau national qui a eu lieu il y a deux semaines, à laquelle il a été question de plans pour qu'il n'y ait qu'un groupe opérationnel, ainsi que d'une réunion de suivi prévue le 6 octobre 2005. Il s'agit de la première réunion du Conseil pour Curt, lequel est le premier directeur à avoir jamais représenté des membres de la CCG; il fait part de ses réflexions et points de vue concernant le nouveau poste et ce qu'il devrait apporter au niveau national. Il prévoit en discuter avec des membres de la CCG afin de connaître leurs réactions et points de vue.

12. Ministère de la Défense nationale

La nouvelle directrice du MDN, Idelta Vieira, présente un rapport d'étape sur certains des dossiers qu'elle étudie depuis le Congrès du mois d'août. À propos de ses membres qui font partie de sous-sections, elle indique qu'un grand nombre se sentent isolés de leur section et qu'ils ont ainsi de la difficulté à recevoir des services adéquats. (Voir le point 16 connexe concernant les fusions de sections du MDN.)

13. Commission de la fonction publique et École de la fonction publique du Canada

Céline Préfontaine, la nouvelle directrice, présente un rapport d'étape sur ses activités depuis son élection au mois d'août et sur le travail qu'elle aura à effectuer à la CFP et à l'ÉFPC. Elle précise qu'à la suite de la fermeture de certains bureaux régionaux, 51 membres sont devenus excédentaires, et que jusqu'à présent la moitié environ ont trouvé un nouvel emploi. Cette question et d'autres seront abordées à la réunion de CSP nationale avec la CFP le 5 octobre. À propos de l'ÉFPC, la première réunion de CSP nationale a eu lieu en juin dernier; Céline précise qu'il y a encore beaucoup de travail à faire concernant les relations de travail syndicales-patronales.

14. Rapport financier

Voir le rapport ci-joint du Comité des finances.

15. Rapport des comités permanents

Nota

Toutes les résolutions des comités sont considérées comme ayant été proposées par le(la) président(e) respectif(ve) et appuyées par son(sa) coprésident(e).

Comité de la négociation collective et de la santé et sécurité

Le coprésident du Comité, Fabian Murphy, présente le rapport au nom du Comité (voir en annexe).

- Adoption du rapport du Comité de la négociation collective et de la santé et sécurité :
P/A/A Adopté à l'unanimité - Vote consigné n° 2.

Comité des finances et des communications

Le coprésident du Comité, Bob Jackson, présente le rapport au nom du Comité (voir en annexe).

- Approbation du financement concernant les suppléant(e)s assistant à la réunion du Conseil de février 2006 – point C du rapport.
P/A/A Adopté à l'unanimité - Vote consigné n° 3.
- Transfert de fonds à l'excédent non affecté – point D du rapport.
P/A/A Adopté à l'unanimité - Vote consigné n° 4.
- Adoption du rapport du Comité des finances et des communications :
P/A/A Adopté à l'unanimité - Vote consigné n° 5.

Comité permanent des Statuts et de l'éducation

Le coprésident, Sam Barlin, présente le rapport au nom du Comité (voir en annexe).

- Recommandation n° 1 du Comité de la structure adoptée au Congrès de 2005 : Nouveau Règlement 8, Conditions d'emploi du(de la) premier(ère) VPEN, et nouveau Règlement 9, Réinstallation du(de la) premier(ère) VPEN.
P/A/A Adopté à l'unanimité - Vote consigné n° 6.

Nota : Les règlements en vigueur seront renumérotés.

- Recommandation n° 2 du Comité de la structure adoptée au Congrès 2005 : Modification au Titre 9, article 1 des Statuts.
P/A/A Adopté à l'unanimité - Vote consigné n° 7.
- Recommandations n° 3 et n° 6 du Comité de la structure adoptées au Congrès de 2005 : Modification au Titre 6, article 1 des Statuts.
P/A/A Adopté à l'unanimité - Vote consigné n° 8.

- Recommandations n° 4 et n° 5 du Comité de la structure adoptées au Congrès de 2005 : Modification au Titre 6, article 3 des Statuts.
P/A/A Adopté à l'unanimité - Vote consigné n° 9.
- Recommandation n° 10 du Comité de la structure adoptée au Congrès de 2005 : Modification au Règlement 4.
P/A/A Adopté à l'unanimité - Vote consigné no 10.
- Adoption du rapport du Comité permanent des Statuts et de l'éducation.
P/A/A Adopté à l'unanimité - Vote consigné n° 11.

Comité des questions générales

Darrell-Lee McKenzie, coprésidente, présente le rapport au nom du Comité (voir en annexe).

- Réunion de deux jours des représentant(e)s de l'équité en matière d'emploi du Syndicat de l'Agriculture.
P/A/A Adopté à l'unanimité - Vote consigné n° 12.
- Adoption du rapport du Comité des questions générales.
P/A/A Adopté à l'unanimité - Vote consigné n° 13.

16. Comité de la structure du SA

Yves précise, à l'intention des membres du Conseil, les décisions qui ont été prises par l'Exécutif un peu plus tôt cette semaine. Ces décisions concernent les membres du MDN à Shearwater, Valcartier, Winnipeg et Esquamalt qui vont dorénavant se joindre aux sections locales qui existent déjà dans leur région respective. Debbie Forsythe se penchera sur la restructuration, et Idelta, en tant que directrice du MDN, facilitera la transition et rencontrera les membres du Conseil qui comptent des sections locales concernées par les décisions.

17. Statuts et Règlements – Suivi du Congrès

La question est renvoyée au Comité des Statuts (voir rapport).

18. Congrès du Syndicat de l'Agriculture

Le Congrès du mois d'août 2005 a été un formidable succès. Yves tient à remercier Fabian et le Comité d'organisation local pour leur travail, toutes les personnes qui se sont rendues au Congrès ayant fortement apprécié leur séjour à Saint-Jean.

En ce qui a trait au Congrès de 2008, les dates (en 2008) arrêtées sont les suivantes : réunion de l'Exécutif le 8 août, réunion du Conseil le 9 août, réunion des comités du 10 au 12 août, et tenue du Congrès du 13 au 15 août. Les membres du Conseil décideront en février 2006 du lieu du prochain Congrès.

19. LMFP

Le Conseil discute ensuite de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* et de l'importance d'assister à la formation en la matière. En outre, Yves et l'Exécutif désirent que les VPR et les directeur(trice)s s'assurent qu'au moins une personne de chaque section locale suive la formation sur la LMFP. Pour ce qui est des autres membres, ils devraient au minimum recevoir des renseignements en la matière. Céline précise que les cours donnés par l'ÉFPC sont gratuits.

20. Séance « Préparons-nous » à la LEFP

À l'instar du point précédent, nos membres actifs devraient s'inscrire pour suivre une formation sur la nouvelle *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. En octobre et novembre, la CFP offrira plusieurs cours de formation un peu partout au pays.

21. Directives du CNM sur la SST

On fait remarquer, à l'intention des membres du Conseil, que 13 directives du CNM ont été regroupées en une seule, laquelle s'appelle dorénavant la Directive sur la santé et sécurité, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Il y est notamment indiqué que les chaussures de protection seront dorénavant fournies, gratuitement, par l'employeur.

22. Dates des prochaines réunions – Exécutif et Conseil

6-7 décembre 2005	Exécutif national – à Ottawa
5-6 février 2006	Exécutif national – à Ottawa
7-9 février 2006	Conseil national – à Ottawa

23. Qualité de membre à vie – RS Panickar

Le Conseil discute de la situation de l'ancien 2^e VP exécutif national, soit le confrère RS Panickar, qui n'a pas cherché à se faire réélire à notre Congrès du mois d'août dernier. La motion suivante est présentée par Bob Kingston, avec l'appui de Debbie Forsythe :

- Que le présent Syndicat décerne la qualité de membre à vie à RS Panickar.

Adopté à l'unanimité – Vote consigné n° 14.

24. Allocation pour les appareils de communications et technologiques

Sam Barlin propose, avec l'appui de Fabian Murphy, la motion suivante aux membres du Conseil :

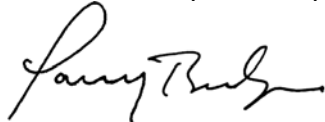
- Qu'une allocation de 1 500 \$ soit affectée à chaque membre du Conseil afin de lui permette d'acheter des appareils de communications et technologiques (par exemple assistants numériques, ordinateurs), ce montant étant pour une période de trois ans et venant des fonds généraux.

P/A/A Adopté à l'unanimité - Vote consigné n° 15

Levée de la séance

- **P/A/A** – Jackson/Miller : QUE la séance soit levée.

Procès-verbal présenté par



Larry Budge
Agent d'administration

Rapport du Comité permanent des Statuts et de l'éducation

Septembre 2005

Membres

Denis Sicard	– Président
Ronald Filteau	– VPR – Sud de la Saskatchewan
Sam Barlin	- VPR – Manitoba, Nord-Ouest de l'Ontario et Nunavut
Idelta Vieira	- Directrice nationale – MDN
Julien Arpin	- VPR suppléant – Ouest du Québec

Le Comité discute des points suivants :

Recommandation n° 1

Conformément à la recommandation n° 1 qui a été adoptée par les délégués au Congrès de 2005, le Comité recommande la modification suivante aux Règlements du Syndicat de l'Agriculture : Ajout des Conditions d'emploi du(de la) premier(ère) vice-président(e) national(e).

Syndicat de l'Agriculture
Règlement n° 8
Conditions d'emploi du(de la) premier(ère)
vice-président(e) national(e)

Dans le présent Règlement, toute référence au(à la) premier vice-président(e) national(e) inclut le(la) vice-président(e) national(e) intérimaire.

Le présent Règlement énonce les conditions d'emploi du(de la) premier vice-président(e) national(e) du Syndicat de l'Agriculture en **congé non payé** de son emploi normal.

1. **Objectif**

Le présent Règlement a pour objet d'énoncer les conditions d'emploi du(de la) premier(ère) vice-président(e) national(e) du Syndicat de l'Agriculture.

2. **Durée des fonctions**

La durée des fonctions du(de la) premier(ère) vice-président(e) national(e) à plein temps est conforme aux Statuts du Syndicat de l'Agriculture.

3. **Droit de rémunération**

(a) Un(e) premier(ère) vice-président(e) national(e) a droit de recevoir, pour services rendus, la rémunération applicable à la charge qu'il(elle) occupe.

(b) Le taux de rémunération applicable à la charge d'un(e) premier(ère) vice-président(e) national(e) est le taux établi à l'Alliance de la fonction publique du Canada pour le groupe et le niveau auxquels se situe la charge.

(c) Aux fins de l'application du présent Règlement, un(e) premier(ère) vice-président(e) national(e) est rémunéré(e) en conformité du Règlement sur les conditions d'emploi à l'Alliance de la fonction publique du Canada, sauf indication contraire dans les présents Règlements.

4. **Emploi continu**

Aux fins du calcul du droit au congé annuel et de l'indemnité de départ, la période d'emploi continu du(de la) premier(ère) vice-président(e) national(e) comprend la période totale d'emploi continu depuis le premier jour d'emploi à la Fonction publique du Canada jusqu'au jour où prend fin l'emploi au Syndicat de l'Agriculture.

5. **Jours fériés désignés payés**

Le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) bénéficie de jours fériés désignés payés de la même manière que les employé(e)s de l'Alliance de la fonction publique du Canada.

6. **Heures supplémentaires**

La rémunération d'un jour de repos ou d'un jour férié désigné payé ne doit pas dépasser sept (7) heures par jour à tarif ordinaire.

7. **Congés compensateurs**

(a) L'expression « congés compensateurs » s'entend d'un congé payé en remplacement de la rémunération en espèces des heures supplémentaires et la valeur du congé compensateur est égale à la rémunération en espèces qui aurait été par ailleurs consentie.

(b) Les congés compensateurs non utilisés le 31 décembre de chaque année sont rémunérés en espèces au taux de rémunération auquel a droit le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) le 31 décembre.

(c) En cas de cessation d'emploi du(de la) premier(ère) vice-président(e) national(e), il(elle) reçoit, à la place d'un congé compensateur, un montant égal au produit obtenu en multipliant le nombre de jours ou d'heures de congés compensateurs acquis mais non utilisés par le taux de rémunération quotidien ou horaire qu'il(elle) recevait immédiatement avant la date de cessation de son emploi.

(d) Un rapport sur tous les congés compensateurs est remis tous les ans au Conseil national.

8. Congés - Généralités

En cas de décès du(de la) premier(ère) vice-président(e) national(e), si celui(elle)-ci a bénéficié de plus de jours de congé annuel, de congé de maladie ou de congé spécial qu'il(elle) en avait acquis, il(elle) est réputé(e) avoir acquis le nombre de congés payés dont il(elle) a bénéficié.

9. Congé de maladie

(a) Le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) acquiert des crédits de congé selon les mêmes conditions que celles inscrites aux contrats des employé(e)s de l'Alliance de la fonction publique du Canada.

(b) lorsque le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) est incapable de s'acquitter de ses fonctions par suite d'une maladie ou d'une blessure et que cette maladie ou cette blessure empêche le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) d'assister au Congrès et de solliciter un renouvellement de son mandat, il ou elle a droit à un congé de maladie à concurrence de ses congés de maladie ou pour la durée de sa maladie, la plus courte durée étant retenue, à condition qu'il ou elle prouve à l'Exécutif national du Syndicat de l'Agriculture qu'il ou elle était incapable de se présenter au travail pour cause de maladie ou de blessure.

(c) Si dans le cas énoncé au paragraphe (b) ci-dessus, le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) a droit à des prestations d'assurance-invalidité, il doit demander ces prestations et s'engager à rembourser au Syndicat de l'Agriculture lesdites qui lui seront versées au regard de la période entre la date de l'élection où il ou elle aura cessé d'être un(e) premier(ère) vice-président(e) national(e) et celle à laquelle il ou elle cessera d'être en congé de maladie payé.

(d) Si le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) n'a pas suffisamment de crédits pour justifier l'octroi d'un congé de maladie payé aux termes du présent article, un congé de maladie payé jusqu'à concurrence de 15 (quinze) jours, peut lui être accordé à la discrétion de l'Exécutif national. L'octroi par anticipation au(à la) premier(ère) vice-président(e) national(e) de plus de quinze jours de congé de maladie doit être approuvé par le Conseil national avant que puisse être accordé le congé de maladie payé.

10. Congés annuels payés

(a) Le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) a droit à des congés annuels payés aux mêmes conditions que celles qui s'appliquent à tous les employé(e)s de l'Alliance de la fonction publique du Canada.

(b) Le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) peut reporter ses crédits de congé annuel mais uniquement à concurrence de ses droits de congé d'une année.

(c) Les crédits de congés annuels en excédent de deux années de droits à congé et non utilisés au 31 décembre de chaque année seront rémunérés en espèces au

taux de rémunération auquel a droit le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) le 31 décembre.

(d) Si un(e) premier(ère) vice-président(e) national(e) décède ou cesse d'occuper sa charge pour une autre raison, lui-même ou sa succession touche au titre des congés annuels acquis, un montant égal au produit qui s'obtient en multipliant le nombre de jours acquis de congés annuels mais non utilisés par le taux de rémunération quotidien auquel il ou elle avait droit immédiatement avant la date de cessation de son emploi.

11. Congé spécial

Le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) a droit à des congés spéciaux payés de la même manière et aux mêmes conditions que celles qui s'appliquent à tous les employé(e)s de l'Alliance de la fonction publique du Canada, suite à l'approbation par l'Exécutif national du Syndicat de l'Agriculture.

12. Autres genres de congé

Le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) a droit aux autres genres de congés payés ou non payés de la même manière et aux mêmes conditions que celles qui s'appliquent à tous les employés de l'Alliance de la fonction publique du Canada, suite à l'approbation par l'Exécutif national du Syndicat de l'Agriculture.

13. Indemnité de départ

(a) Sous réserve du paragraphe (b) ci-dessous, lorsque l'emploi du(de la) premier(ère) vice-président(e) national(e) prend fin pour tout autre motif que sa destitution de sa charge en application de l'article 1 du Titre 13 des Statuts du Syndicat de l'Agriculture, il ou elle a droit de toucher une semaine de rémunération à son taux de rémunération courant, au regard de chaque année complète d'emploi continu avec le Syndicat de l'Agriculture.

(b) Si le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) décède en cours d'emploi au Syndicat de l'Agriculture, il est versé à sa succession un montant égal à celui auquel il ou elle aurait par ailleurs eu droit au moment où a pris fin son emploi au Syndicat de l'Agriculture.

14. Transfers des congés

Lorsqu'un(e) employé(e) de la Fonction publique est élu(e) à une charge de dirigeant(e) à plein temps du Syndicat de l'Agriculture, tous les jours non utilisés de congé de maladie et de congé spécial portés au crédit de l'employé(e) dans les registres de la Fonction publique sont transférés au Syndicat de l'Agriculture à condition que ces crédits soient établis à la satisfaction de l'Exécutif national du Syndicat de l'Agriculture.

15. Frais de déplacement

Le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) du Syndicat de l'Agriculture a droit au remboursement de ses frais de déplacement en conformité du Règlement n° 3 du Syndicat de l'Agriculture.

16. Frais de réinstallation

Le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) du Syndicat de l'Agriculture a droit au remboursement de ses frais de réinstallation en conformité du Règlement n° 9 du Syndicat de l'Agriculture.

17. Autres avantages

Le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) a droit à tous les autres avantages dont bénéficient actuellement les employé(e)s de l'Alliance.

(a) Aucun avantage autre que les avantages stipulés dans le présent Règlement ne sera consenti au(à la) premier(ère) vice-président(e) national(e) à moins d'être approuvé au préalable par le Conseil national.

(b) Le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) national(e) du Syndicat de l'Agriculture est rémunéré(e) conformément aux dispositions de la convention collective établie entre l'AFPC et le Syndicat des employé(e)s de l'Alliance. Le salaire actuel est celui du Niveau 13. Toute augmentation sera calculée en fonction des dispositions des futures conventions collectives.

Syndicat de l'Agriculture
Règlement n° 9

Réinstallation du(de la) premier(ère) vice-président(e) du Syndicat de l'Agriculture

Dans ce Règlement, toute référence au(à la) premier(ère) vice-président(e) national(e) inclut le(la) premier(ère) vice-président(e) national(e) intérimaire.

1. Un(e) premier(ère) vice-président(e) national(e) qui exerce à plein temps pour le compte du Syndicat de l'Agriculture a droit aux dispositions suivantes :

(a) Le remboursement, dans les limites stipulées dans la Directive du Conseil du Trésor sur la réinstallation, des frais réels et raisonnables engagés par ledit ou ladite premier(ère) vice-président(e) national(e) du Syndicat, son ou sa conjoint(e) et les membres de sa famille à sa charge pour se réinstaller d'un lieu de domicile à un autre, au moment de son élection et au moment où prend fin son emploi en qualité de premier(ère) vice-président(e) national(e).

(b) Un(e) premier(ère) vice-président(e) national(e) dont l'emploi prend fin en qualité de premier(ère) vice-président(e) national(e) du Syndicat de l'Agriculture a droit, lorsqu'il ou elle le réclame, au remboursement des frais réels et raisonnables de réinstallation à concurrence d'un montant égal à ses frais de réinstallation d'Ottawa à son ancien lieu de domicile.

(c) Si un(e) premier(ère) vice-président(e) national(e) du Syndicat de l'Agriculture, exerçant à plein temps, décède au cours de son mandat, son conjoint et (ou) les personnes à sa charge ont droit au remboursement des frais de réinstallation sous réserve des conditions énoncées à l'article 1 b) du présent Règlement.

(d) À la demande de la proche famille, une aide pourra être consentie au titre du transport de la dépouille du(de la) premier(ère) vice-président(e) national(e) décédé(e) à son ancien lieu de domicile, en conformité des conditions énoncées à l'article 1 b) du présent Règlement.

(Les articles actuels seront renumérotés)

Motion proposée par Idelta Vieira
Appuyée par Julien Arpin

Recommandation n° 2

Conformément à la Recommandation n° 2 qui a été adoptée par les délégués au Congrès de 2005, le Comité recommande la modification suivante au Titre 9, article 1 des Statuts du Syndicat de l'Agriculture, soit d'ajouter ce qui suit :

13. le(la) président(e) et/ou un(e) vice-président(e) exécutif(ve) assiste à chaque réunion de CSP au niveau national.

Motion proposée par Sam Barlin

Appuyée par Idelta Vieira

Recommandation n° 3

Conformément à la Recommandation n° 3 qui a été adoptée par les délégués au Congrès de 2005, le Comité recommande la modification suivante au Titre 6, article 1 des Statuts du Syndicat de l'Agriculture, ce qui est également conforme à la Recommandation n° 6 :

Section 1

Le Conseil national comprend le ou la Président(e) national(e), un(e) (1) premier(ère) vice-président(e) exécutif(ve) national(e), un(e) (1) deuxième vice-président(e) exécutif(ve) national(e), un(e) (1) troisième vice-président(e) exécutif(ve) national(e), un(e) (1) quatrième vice-président(e) exécutif(ve) national(e), ainsi qu'un(e) (1) vice-président(e) régional(e) pour chacune des régions suivantes : l'Est de la région de l'Atlantique; l'Ouest de la région de l'Atlantique; l'Est du Québec; l'Ouest du Québec; l'Est de l'Ontario comprenant la région Ottawa-Gatineau; le Sud-Ouest de l'Ontario; le Nord-Est de l'Ontario; le Manitoba, le Nord-Ouest de l'Ontario et le Nunavut; le Sud de la Saskatchewan; le Nord de la Saskatchewan; le Nord de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest; l'Est de la Colombie-Britannique; l'Ouest de la Colombie-Britannique et le Yukon, ainsi que les directeurs(trices) nationaux(ales) représentant le ministère de la Défense nationale (MDN), la Commission de la fonction publique/École de la fonction publique du Canada (CFP/ÉFPC) et la Commission canadienne des grains (CCG), et un(e) directeur(trice) national(e) représentant le Comité de la promotion de l'égalité.

Motion proposée par Sam Barlin

Appuyée par Ron Filteau

Recommandations n^{os} 4 et 5

Conformément aux Recommandations n^{os} 4 et 5 qui ont été adoptées par les délégué(e)s au Congrès de 2005, le Comité recommande la modification suivante au Titre 6, article 3, alinéas (1) et (2) des Statuts du Syndicat de l'Agriculture :

1. Les vice-président(e)s exécutif(ve)s nationaux(ales) et leurs suppléant(e)s sont mis(es) en candidature par leur délégation régionale, y compris par les membres de la CFP/ÉFPC, du MDN et de la CCG, et immédiatement après la mise en candidature, chaque vice-président(e) régional(e) et son(sa) suppléant(e) sont élu(e)s par les délégué(e)s votant(e)s de leur région qui sont présent(e)s au Congrès national.
2. Les directeurs(trices) nationaux(ales) et leurs suppléant(e)s sont mis(es) en candidature par leur caucus respectif, et immédiatement après la mise en candidature, chaque directeur(trice) et son(sa) suppléant(e) sont élu(e)s par les délégué(e)s votant(e)s de leur caucus respectif qui sont présent(e)s au Congrès national.

Motion proposée par Idelta Vieira
Appuyée par Julien Arpin

Recommandation n^o 10

Conformément à la Recommandation n^o 10 qui a été adoptée par les délégués au Congrès de 2005, le Comité recommande la modification suivante au Règlement n^o 4 du Syndicat de l'Agriculture : Colloques régionaux.

- (c) Sur demande, le Bureau national verse 5 000 \$ (cinq mille dollars) par an au(à) directeur(trice) de la Commission de la fonction publique et 4 000 \$ (quatre mille dollars) par an à celui(elle) de la Commission canadienne des grains, ainsi que 3 000 \$ (trois mille dollars) par an à celui(elle) du ministère de la Défense nationale pour envoyer des membres à des colloques.

Motion proposée par Idelta Vieira
Appuyée par Julien Arpin

Éducation

Le Comité voudrait encourager les VPR/directeur(trice)s et tous(tes) les président(e)s des sections locales à suivre le cours de formation sur la nouvelle Loi sur la modernisation de la fonction publique (LMFP) que l'Alliance de la fonction publique organise dans ses régions. Le Comité se réunira au cours des prochains mois pour mettre au point les modifications aux Statuts et Règlements que le Congrès de 2005 a adoptées.

Rapport dans son ensemble :
Motion d'acceptation proposée par Denis Sicard
Appuyée par Ronald Filteau

Rapport du Comité de la négociation collective et de la santé et sécurité au travail

Le 26 septembre 2005

Bob Kingston – Président et 1^{er} VPNE
Fabian Murphy – Coprésident et VPR – Est de la C.-B.
John Langs – VPR, Centre de l’Ontario
Glenn Miller – Sud-Ouest de l’Ontario
Céline Préfontaine – Directrice, CFP/ÉFPC
André Grégoire – Est du Québec

Le confrère Kingston déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité, puis précise les objectifs de ce dernier, son fonctionnement et les affaires dont il va discuter.

Questions touchant la SST :

Aucun point à l’ordre du jour n’ayant été proposé, la discussion est donc ouverte.

1. Quelle formation est offerte aux membres du Comité de la S&S, et qui est responsable de fournir cette formation?

Bob précise qu’en vertu de la Partie II du CCT, c’est à l’employeur qu’incombe la responsabilité de fournir aux membres des Comités de la S&S la formation nécessaire. Si un membre quelconque siège à un Comité local, régional ou national de la S&S, et qu’il a de la difficulté à suivre un cours de formation, il devrait en informer le Bureau national pour que cette question soit discutée avec l’employeur. L’ACIA et AAC ont un excellent dossier en ce sens qu’ils ont donné la formation nécessaire aux membres des comités. Par contre, certains employeurs tels que la CFP ne disposent pas toujours des ressources internes nécessaires pour fournir cette formation et doivent parfois se fier à des sources de l’extérieur telles que l’Alliance. La direction de l’ÉFPC et l’Alliance ont indiqué que l’élaboration et la fourniture conjointes des cours de formation sur la S&S sont possibles, et qu’elles sont toutes les deux prêtes à travailler sur ce dossier. Il est également bon de noter que l’ensemble de la formation qui est donnée aux Comités de la S&S devrait être revue par le Comité de politique pertinent.

2. L’ÉFPC n’a pas encore constitué de Comité de politique, mais on s’attend qu’un tel comité soit sur pied à l’automne.

Réponse : La Commission est obligée, de par la loi, d’organiser des réunions trimestrielles. RHDC cherchera à obtenir les rapports de ces réunions et obligera l’employeur à les organiser s’il ne l’a pas déjà fait. Bob confirme auprès de Céline qu’elle sera nommée au Comité national de la SST pour la CFP et l’ÉFPC. Bob demandera au Bureau national d’envoyer un avis au Conseil confirmant le nom des membres du syndicat à tous les Comités de la SST au niveau national.

André Grégoire donnera une présentation à la prochaine réunion du Conseil sur la formation en SST et la structure au Québec.

Questions concernant la négociation collective :

L'année prochaine, l'Alliance cherchera à obtenir des nominations de membres aux conférences régionales sur la négociation collective. Les VPR devraient commencer à élire des délégué(e)s aux conférences régionales lors des prochains colloques régionaux. Le Règlement 15 de l'Alliance a été modifié, ainsi il y aura moins de membres aux Comités nationaux sur la négociation collective, et donc davantage de concurrence pour se faire élire à ces postes.

Les conférences régionales seront financées par l'Alliance, et le Syndicat de l'Agriculture qui nommera des représentant(e)s à ces conférences en fonction des résultats des élections aux colloques régionaux. En raison de la modification apportée au Règlement 15, le Syndicat de l'Agriculture devra revoir la méthode de sélection des représentant(e)s à la Conférence nationale sur la négociation. Ce comité sera chargé de faire des recommandations à l'Exécutif national sur la meilleure méthode à suivre pour élire des représentant(e)s à chaque table, y compris l'ACIA.

Du fait qu'il n'y a pas d'autres questions à aborder, la séance est levée.

**Rapport du Comité des questions générales
Le 26 septembre 2005**

Howard Willems – Président et 4^e VPEN
Darrell-Lee McKenzie – Coprésidente et VPR – Est de la C.-B.
Marianne Hladun – Directrice, Promotion de l'égalité
Curt Elash – Directeur, Commission canadienne des grains
Michele Coe – VPR – Sud de l'Alberta
Mike Vanson – VPR – Nord de l'Alberta

- 1) Le Comité examine le mandat du Comité des questions générales : Promotion de l'égalité (PÉ), Consultation syndicale-patronale (CSP), Avantages sociaux, Appels des mesures de dotation et Recours.
- 2) Le Comité discute de la nécessité de donner cours de formation sur la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* (LMFP) conformément à son mandat.
- 3) **Consultation syndicale-patronale (CSP)**
 - Discussion du Comité : il nous faut déterminer le statut des CSP au niveau local (ont-elles lieu, avec quelle régularité, qui est représenté et où, quels sont les obstacles à de bonnes CSP, y a-t-il un mandat, etc.).
 - Recommandation : que les VPR/directeur(trice)s examinent les procès-verbaux des réunions de CSP au niveau local pour voir s'il y a des questions communes pouvant être abordées de façon plus efficace à une réunion de CSP au niveau régional.

Suivi : Le Comité des questions générales préparera un court sondage pour les VPR/directeur(trice)s dans le but de recueillir auprès de leurs sections locales des données sur la situation actuelle de la CSP. Ces renseignements serviront à préparer une trousse pour aider les sections locales à avoir des CSP efficaces.

4) Affaires découlant du Congrès

Résolution D-13 : Services aux membres, Alliance

Suivi : Le confrère Ducharme enverra une lettre à la consœur Turmel demandant à l'Alliance d'accélérer le passage des cotisants Rand à la situation de membres à part entière, de façon opportune, de préférence dans un délai d'un mois après réception de la carte d'adhésion.

Résolution D-20 : Contact PÉ au niveau local

Question renvoyée au Comité des Statuts pour déterminer s'il faut modifier les Statuts.

Suivi : Le confrère Ducharme enverra une lettre demandant aux sections locales de choisir une personne-charge de recevoir et de diffuser de l'information venant de notre Comité de la PÉ du Syndicat de l'Agriculture au Bureau national, sur une base annuelle ou selon les besoins.

Résolution D-14 : Cartes ID pour les frais de soins médicaux et dentaires
À transmettre au Congrès de l'Alliance.

Résolution D-8 : Langage précis
À renvoyer au Comité des Statuts pour déterminer s'il est nécessaire de modifier les Statuts.
Transmettre les paragraphes QU'IL SOIT RÉSOLU QUE n^{os} 2, 3 et 4 au Congrès de l'Alliance.

Résolution D-5 : Congrès régionaux
À transmettre au Congrès de l'Alliance.

Résolution D-2 : Bureau de règlement des conflits
Suivi : Ajouter cette question à l'ordre du jour des CCSP au niveau national avec l'ACIA, la CCG, le MDN, la CFP, l'ÉFPC et l'ACPM.

Résolution D-4 : Trousses d'orientation des membres
À renvoyer au Comité des finances et des communications du fait qu'il s'agit d'une initiative liée aux communications.

Résolution D-7 : Procès-verbaux des colloques régionaux
À renvoyer au Comité des finances et des communications du fait qu'il s'agit d'une initiative liée aux communications.

Résolution D-12 : Consultations et communications nationales du SA
À renvoyer au Comité des finances et des communications du fait qu'il s'agit d'une initiative liée aux communications.

5) Promotion de l'égalité (PÉ)

Conférence sur l'unité : la consœur Terri Lee est réélue au poste de représentante nationale du caucus des minorités visibles.

Prochaine réunion du Comité de la PÉ : novembre-décembre (date à préciser).

Il est rappelé aux VPR/directeur(trice)s que les élections pour les représentant(e)s de la PÉ auront lieu lors de la prochaine ronde de colloques régionaux.

Suivi : Afin de mieux définir les rôles et responsabilités des représentant(e)s régionaux(ales) de la PÉ, le Comité des questions générales demande à tous les membres du Conseil de prévenir la consœur Hladun, d'ici la fin du mois d'octobre, de leurs attentes et/ou suggestions quant au rôle du(de la) représentant(e) de la PÉ dans leur région.

Le mandat du Comité national de l'égalité en matière d'emploi précise que les nominations sont pour une période de trois ans après le Congrès. Le rôle du(de la) représentant(e) de l'équité en matière d'emploi est de rencontrer le(la) représentant(e) de son employeur respectif pour discuter de la façon dont l'employeur répond à ses obligations en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Suivi : Le confrère Ducharme enverra un avis à toutes les sections locales en vue de mises en candidature aux postes de représentant(e)s syndicaux(ales) aux Comités de l'équité en matière d'emploi de leurs employeurs respectifs.

Motion : Que le Comité des questions générales demande la tenue d'une réunion de deux jours des représentant(e)s de l'équité en matière d'emploi du Syndicat de l'Agriculture, la première journée étant consacrée à des rencontres entre représentant(e)s syndicaux(ales), et la deuxième à des rencontres avec les représentant(e)s de l'employeur.

Motion proposée par la consœur Hladun, avec l'appui de la consœur Coe.

6) Conclusions et futures initiatives

- Examen des résolutions du Congrès, venant d'autres comités, à la prochaine réunion.
- Examen des résolutions en instance pour prendre les mesures nécessaires.
- Discussion de la participation des jeunes au Syndicat de l'Agriculture :
 - o Qu'est-ce qui peut être fait au niveau local?
 - o De quelle façon les jeunes voient-ils le syndicat dans son ensemble?
 - o Initiatives à prendre par le Syndicat de l'Agriculture.
- Discussion de la voie et du rôle nouveaux des syndicats sur les lieux de travail et dans la collectivité :
 - o De quelle façon la collectivité dans laquelle nous vivons voit-elle le syndicat dans son ensemble?
 - o Que peut-on faire pour changer cette image?

Rapport du Comité permanent des finances et des communications

Le 26 septembre 2005

Membres présents :

Debbie Forsythe – Présidente
Bob Jackson – Secrétaire
Allan MacRae
Barry Payne
Brenda Baergen
Larry Budge

Finances

- A) Au mois de juillet 2005, nous comptons 8 291 membres, dont 778 cotisants Rand. D'après ces chiffres, nous aurions droit à 18 délégués dont les frais seraient pris en charge pour assister au Congrès de l'Alliance, en mai 2006. Le nombre réel de délégués au Congrès de l'Alliance ne sera pas connu avant le décompte des membres en septembre 2005.
- B) À la date du 1^{er} octobre 2005, les nouveaux tarifs du Conseil du Trésor en ce qui a trait aux repas seront les suivants :
- | | |
|----------------|--------------|
| Petit-déjeuner | 12,35 |
| Déjeuner | 11,85 |
| Dîner | 33,15 |
| Faux-frais. | <u>17,30</u> |
| Total | <u>74,65</u> |
- C) Motion présentée à la suite d'un renvoi de l'Exécutif national concernant les prochaines réunions du Conseil national en février 2006, auxquelles des suppléant(e)s seront invité(e)s à y assister si le Conseil approuve les fonds nécessaires :
- P/A/A : Brenda/Allan – Que le financement des suppléant(e)s pour assister à la réunion du Conseil de février 2006 provienne des recettes générales.
- D) Réserve financée des conférences nationales de l'Alliance
- P/A/A : Bob/Barry – Que les sommes de la réserve financée pour les « Conférences nationales de l'Alliance » soient reversées dans l'excédent non affecté du fait que ce poste budgétaire a été retiré du budget approuvé par le Congrès pour la période 2006-2008.
- E) Discussion sur les frais mensuels d'Internet pris en charge par l'Élément. Le Comité désire obtenir des commentaires des membres du Conseil pour savoir si le montant actuel de 25 \$ est adéquat.

Communications

Maintenant que le site Web est en opérationnel, le Comité discute du contrat de services d'Alan Pryde avec le Syndicat. Debbie et Sylvie communiqueront avec lui pour discuter de ses services au cours de l'année à venir. Les membres du Conseil sont invités à faire part de leurs suggestions sur des mises à jour possibles au site.

À propos des trousse d'outils des sections locales, on précise qu'elles sont sur le point d'être distribuées et qu'un exemplaire sera envoyé à chaque section. Des copies supplémentaires seront disponibles pour un montant qui n'a pas encore été fixé.

Le Comité discute également de la Résolution D-4 du Congrès de 2005 concernant la trousse d'orientation. La possibilité de l'afficher sur le site Web sera discutée avec Alan.

National Council
Conseil national

Sept. 2005
Sept. 2005

Recorded Votes/Votes consignés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	13	14	15
Arpin	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Baergen	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Barlin	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Coe	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Elash	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Filteau	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Forsythe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Grégoire	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Hladun	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Jackson	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Kingston	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Langs	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
MacKenzie	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
MacRae	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Miller	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Murphy	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Payne	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Préfontaine	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Sicard	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Vanson	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Viera	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Willems	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Ducharme	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

1=yes/pour 2=no/non 3=abstain/abstention 4=absent(e)